

Courriel

Laval, le 1er mai 2017

**Objet : Demande d'accès concernant l'intersection des boulevards Saint-Martin
Ouest et Daniel Jonhson, lots 4 851 778, 4 851 779 à Laval**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 12 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 29 avril 2011, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Laval, le 29 avril 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Développements Chomartin Limitée
395, avenue Sainte-Croix, bureau 202
Montréal (Québec) H4N 2L3

N/Réf. : 7430-13-01-01356-00
400811159

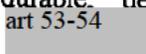
Objet : Remblayage de deux marais pour le projet Quartier Saint-Martin

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 2 février 2011, reçue le 31 mars 2011 et complétée le 27 avril 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage de deux marais de 2282 m² et de 722 m² pour le développement commercial et résidentiel des lots 3 467 572 et 2 057 611 du cadastre du Québec à Laval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé *Développement du Quartier Saint-Martin à Laval*, incluant le formulaire de demande de certificat d'autorisation daté du 2 février 2011 et signé par Éric Thomas, Directeur de Développements Chomartin Ltée, 7 pages et 8 annexes;
- Courriel transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 27 avril 2011 par Madame  art 53-54
Chef de projet,  art 23-24 une pièce jointe.

N/Réf. : 7430-13-01-01356-00
400811159

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/AD/vg

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides